



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide sociale

Question écrite n° 46881

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les problèmes posés par les règles de récupération de l'aide sociale. Les parents, selon le souhait du Gouvernement, doivent pouvoir garantir l'avenir des enfants handicapés. Les démêlés de la compagnie d'assurance AXA et du monde associatif ont mis en lumière la nécessité d'une réforme concernant la modernisation et l'harmonisation de ces règles entraînant la modification de l'article 146 du code de la famille et de l'aide sociale. En particulier, les personnes handicapées qui bénéficient de l'allocation compensatrice pour faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne leur handicap ne doivent pas, de ce fait, être privées du droit d'hériter de leurs parents, ni de celui de faire une donation à leur conjoint, à leurs enfants ou à leur tierce personne. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ces problèmes et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de leur apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46881

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3217